

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Le conseil municipal s'est réuni le 11 avril 2019 à 18h30

PRESENTS : LABASSE Emmanuel. FOURNIER Pascal. SARLIEVE Claude . QUINSAT Guy.  
CHANONAT Jean-Louis. VAUZEILLES Daniel. RAYNAUD Aurélie. CREGUT Sylvain. DA CRUZ  
Marie Laure.

ABSENTE : PANCRACIO Amélie

-----

M. PLAZENET Alain (délégué au CCAS) non élu ,représentant les PMR participe à la réunion  
,les autres membres délégués non élus sont excusés.

### APPROBATION DES DEUX COMPTES RENDUS DES DEUX DERNIERES REUNIONS

Les deux comptes rendus des précédentes réunions sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

#### BUDGET PRIMITIF 2019 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 760

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 4 760

**Le BP 2019 du CCAS est voté à l'unanimité des membres présents**

#### BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA CAISSE DES ECOLES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 7 838

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 7 838

**Le BP 2019 de la Caisse des Ecoles est voté à l'unanimité des membres présents**

#### BUDGET PRIMITIF 2019 DE L'ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 48 986

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 48 986

DEPENSES INVESTISSEMENT : 523 642

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 523 642

**Le BP 2019 de l'assainissement est voté à l'unanimité des membres présents**

**BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE**

DEPENSES FONCTIONNEMENT : 774 912

RECETTES FONCTIONNEMENT : 774 912

DEPENSES INVESTISSEMENT : 268 767

RECETTES INVESTISSEMENT : 268 767

**Le BP 2019 de la commune est voté à l'unanimité des membres présents****SUBVENTIONS DE LA COMMUNE POUR LES ASSOCIATIONS : 9000 Euros qui se décompose de la façon suivante**

Sapeurs- Pompiers	1000
Jeep	800
Amicale Laique	150
Anciens de chauffage	200
Don du sang	200
Anciens combattants	200
Foyer socio -éducatif collège besse	330
Gdon	200
Festival Vallée Verte	1000
Société Pêche	200
Société Chasse	200
SOS Animaux	270
XV de la Vallée Verte	800
Course de Côte Mont-dore Chambon	1000
Ensemble instrumental vallée verte	500
Conscrits comité des fêtes murol	200
Varenes en mouvement	200
Coop scolaire	810
Prévention routière	200
Concours des chevaux lourds	540

A ce sujet, Mme DA CRUZ propose d'envisager d'attribuer à l'avenir une subvention plus conséquente aux sapeurs-Pompiers (ceux-ci étant là toute l'année et toujours disponible pour la population locale).

**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019**

	Taux votés	Bases Impositions	produit correspondant
Taxe d'habitation	11.67	660000	77 022
Taxe foncière bâtie	14.90	740500	110 334
Taxe foncière non bâtie	44.48	77 300	34 516

Produit fiscal attendu : 221 872

La commission des finances a proposé de maintenir les taux de 2018, mais les bases d'imposition ayant augmentées, il y aura forcément une légère augmentation pour nos administrés.

En 2022, la taxe d'habitation sera normalement totalement supprimée. (à voir !)

### **DEPENSES INVESTISSEMENT**

- . Station Epuration : 4860
- .Pompe à chaleur : 14 004
- .Véhicule 4x4 : 26 800
- .Château vareennes : 18 040
- .Achat Pt matériel (tondeuse) : 2000
- . Fontaine lavoir vareennes : 10 864
- . Cimetière réorganisation : 4000
- . Cabinet d'étude DERLICH : 7800
- . SIEG : 3100 (extension)
- . Voirie : 38 381

En ce qui concerne le dossier pompe à chaleur(Le Maire rappelle que compte tenu qu'il y a eu vandalisme ,une déclaration sera déposée auprès de notre assureur AXA à Murol.

Véhicules : les 2 anciens véhicules HS ont été vendus ( 740€)

Achat véhicule : voir proposition emprunts : prêt sur 7 ans

Château de vareennes : Opération blanche pour la commune (18040 subvention. 18400 Travaux)

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal décide faire payer un droit de branchement pour chaque construction, sur un même terrain, il décide de fixer également le montant du droit de branchement à 1100€(10% d'augmentation) pour les nouvelles constructions.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **MOTION RELATIVE A LA HAUSSE DES COUTS DE GESTION DES DECHETS proposée par le VALTOM**

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal de la motion citée ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

. D'approuver l'ensemble du contenu de cette motion,

. De valider sa diffusion auprès du Président de la République, du Ministre de la Transition écologique et solidaire, du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre de l'Action et des comptes publics, Du Préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Préfet du Puy-de-Dôme, Du Président de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, des Présidents des Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) et des Maires du Territoire du VALTOM

-----

### **TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU SANCY**

Monsieur le Maire expose à son Conseil le projet de délibération Relative à l'affaire citée ci-dessus en objet :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;  
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation Territoriale de la République et notamment son article 64 ;  
Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du Transfert des compétences eau et assainissement aux communautés De communes ;

Monsieur le maire rappelle que la loi NOTRE rendait obligatoire le Transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux Communautés de communes au 1er janvier 2020.

Début août 2018, l'article 1 de la loi prévoit que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas la compétence à cette date peuvent s'opposer à ce transfert.

Cette opposition requiert qu'avant le 1er Juillet 2019, au moins 25% des Communes membres de la communauté des communes, représentant Au moins 20% de la population, délibèrent en ce sens. Dans ce cas Le transfert obligatoire des compétences en eau et assainissement Serait reporté au 1er janvier 2026.

La loi du 3 août 2018 offre la possibilité aux communes qui exercent  
Ces compétences de s'opposer de façon temporaire au transfert  
Obligatoire des compétences eau et/ ou assainissement à la communauté  
Après délibération, comme toutes les communes adhérentes à la Communauté de Communes  
du Sancy, le Conseil Municipal de Chambon/Lac décide que le transfert eau et assainissement  
soit reporté au 1er Janvier 2026.

### **FORUM DE L'EMPLOI**

M. CREGUT Sylvain indique qu'il a une candidate pour le poste d'animation à la commune.  
Il s'agit de Manon BABUT. La Commission animation statuera prochainement sur cet emploi.

### **RESERVE INCENDIE**

Suite à la proposition de M. Mme ROYER du village de Montmie relative à l'achat de terrain  
à montmie, Le Maire donne lecture du courrier du SDIS 63 ,qui stipule que suite à la  
reconnaissance des trois réserves incendies de la commune qui a été réalisée par le  
commandant JOURDE, responsable du service prévision du SDIS 63 et du lieutenant Franck  
RAYNAUD ,chef de centre du Chambon , ces trois réserves concernant les hameaux de  
Montmie, Surains et la ferme de Dyane sur lesquels aucune réserve d'eau n'existe, ne  
peuvent être vendues ou abandonnées par conséquent il y a nécessité de remettre en état  
et d'entretenir ces trois réserves à des fins de protection des dits hameaux. Le Conseil  
Municipal en prend acte.

### **VENTE D'UN ANCIEN LOCAL TECHNIQUE APPARTENANT AUX HABITANTS DE LA SECTION DU CHAMBON AU LIEU-DIT « La CAIRE »**

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal d'un  
Courrier émanant de Monsieur SARLIEVE Georges, la Caire 63790  
CHAMBON/LAC qui souhaite acquérir un ancien bâtiment en béton  
Qui servait anciennement de local technique à TDF, situé sur une parcelle  
Cadastrée ZL 30 appartenant à la section de CHAMBON/LAC,  
Moyennant une proposition financière de MILLE EUROS.

Oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Des membres du Conseil présents, le Conseil Municipal :

. Considérant qu'aucune commission syndicale n'ayant été constituée  
Dans la section

. Considérant que cet ancien local technique n'a aucune utilité compte tenu

De l'arrêt total de cet ancien relais réémetteur de télévision

. Considérant que le prix d'achat, proposé par M. SARLIEVE Georges à Savoir MILLE euros et tout à fait correct, émet un avis favorable à cette Proposition.

. Considérant toutefois qu'en application de l'article L 2411-16 du Code général des collectivités territoriales, la vente d'une partie de La parcelle cadastrée ZL 30, d'environ 60 m<sup>2</sup> ne peut être décidée que Par le Conseil Municipal, après accord de la majorité des électeurs De la section du Chambon qui seront consultés ultérieurement par référendum.

Le Conseil Municipal autorise son Maire, M. Daniel ROUX à prendre un Arrêté portant convocation des électeurs de la section du Chambon Commune de Chambon/Lac en vue de vendre éventuellement une Partie de la parcelle ZL 30 d'une superficie de 60 m<sup>2</sup> environ Moyennant le prix de 1000€, sachant que les frais de géomètre pour Détacher cette nouvelle parcelle, ainsi que les frais d'acte notariés Seront à la charge exclusive de M. Georges SARLIEVE.

#### **COURRIER DE M. MEYLEU**

M. MEYLEU sollicite l'autorisation de circulation dans les chemins de la commune avec ses véhicules.

Le Conseil donne un avis favorable à cette proposition, néanmoins M. MEYLEU devra respecter les chemins en sens interdit (code de la route (notamment à varennes) et propose que M. MEYLEU fasse un petit don à la commune, comme il le fait pour d'autres communes.

#### **PAVILLON BLEU (Palmarès de remise du label Pavillon Bleu)**

La cérémonie nationale d'annonce du palmarès Pavillon bleu 2019 aura lieu à Plouhinec( Morbihan) le mercredi 22 mai 2019. A voir ultérieurement si des personnes seront intéressées pour se rendre en Bretagne.

#### **COURRIER DE Mme TAILLEUR**

Le Conseil Municipal propose que Mme TAILLEUR vienne parler de l'arbre nomade lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Mme SARLIEVE Claude souhaite qu'un container (bac jaune) soit mis en place à monneaux. A cet égard, M. le Maire l'informe que par le passé, il avait fait une demande indentique, pour Moneau et d'autres hameaux de la commune, le SICTOM avait refusé !!! Une nouvelle demande sera formulée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance en remerciant tous les membres présents à cette session.